

SÉANCE DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 18 Octobre 2007, pour le 26 Octobre 2007, à 20 heures.

Ordre du Jour :

- 1°) Tarifs communaux 2008 – Ville
- 2°) Décision modificative n° 3-2007 – Budget Ville
- 3°) Demandes de subventions complémentaires
- 4°) Admission en non-valeur
- 5°) Communauté de Communes : Rapport d'Activité 2006, Rapport annuel 2006 sur le service de la collecte des ordures, rapport annuel 2006 sur le service public d'assainissement non collectif
- 6°) Projet d'effacement des réseaux Impasse de la Masnière et du 19 au 45, Rue Saint-Jacques
- 7°) Z.A.C. de la Chenardière : acquisition d'un terrain communal par la Communauté de Communes
- 8°) Utilisation des équipements sportifs par le Collège – Tarifs 2007 – 2008
- 9°) Indemnité de conseil au Receveur Municipal
- 10°) Modification du P.L.U. – Recours devant le Tribunal Administratif
- 11°) Maison de l'Emploi : convention de collaboration
- 12°) Régie de Transports : modification du règlement et adoption d'un règlement intérieur
- 13°) Installation classées : enquête publique S.A.S. LUISSIER BORDEAU CHESNEL
- 14°) Contrat d'accompagnement dans l'emploi – Educateur sportif
- 15°) Affaires diverses
- 16°) Questions diverses.

L'an deux mil sept, le vingt six Octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 18 Octobre 2007, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël DESBORDES, Maire.

Etaient Présents : Mmes et MM. DESBORDES, BLOTTIÈRE, FROGER, FOUCAULT, GASNIER, LAUNAY, LANGOULANT, BEDOUEY, DAVID, DORLÉANS (à partir de 20 h 30), LEVEAU, METTAY, ROUMENS, TRAVERS, VIALLEFONT, BIGOT, BOUGARD, BUTET, CHANROUX, GUIVARCH, MESNEL, RENAUT

Absent : M. CUSSAC

<u>Pouvoirs :</u>	Mme TRAHARD	à	M. LAUNAY
	Mme BARBARAY	à	M. DESBORDES
	M. LONGEAU	à	Mme DAVID
	M. MAUBERT	à	M. GASNIER
	Mme BESSIÈRE	à	M. BLOTTIÈRE

M. LANGOULANT a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 Septembre 2007 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- convention de veille communale du marché foncier rural et agricole avec la SAFER
 - remplacement de M. LIDOVE – création d'un poste
- Adopté.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'avoir une pensée profonde pour Monsieur Jean-Claude ALLAIN, Adjoint de 1977 à 2001, décédé dernièrement.

COMMUNIQUÉ DES ÉLUS D'OPPOSITION :

« Suite à la démission de Monsieur BUTET, Président, M. GUIVARCH, Trésorier Adjoint et de M. BIGOT, Administrateur élus de la liste démocratique et républicaine « Changé : ensemble pour demain », liste de gauche unie, le bureau nouvellement constitué a décidé :

Que les seuls représentants de la liste d'Opposition sont :

Liliane MESNEL,
Martine RENAUT,
André CHANROUX,
Lucien BOUGARD

En conséquence, nous sommes les seules personnes autorisées à poser les questions de l'Opposition, lors du Conseil Municipal et à rédiger les articles sur le bulletin municipal.

Les Elus d'Opposition ».

1°) TARIFS COMMUNAUX 2008 -VILLE

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les tarifs suivants:

1°) Restaurant Scolaire : + 2 %

RESTAURANT SCOLAIRE

	tranche 2007	2008	2007
Enfant occasionnel		3,73	3,66
Adulte		3,80	3,73
Adulte repas amélioré		4,72	4,63
TARIF SOCIAL		0,90	0,88
1 ENFANT			
Tranche 1	-4210	3,07	3,01
Tranche 2	-6161	3,19	3,13
Tranche 3	-8419	3,27	3,21
Tranche 4	-10677	3,35	3,28
Tranche 5	-13265	3,45	3,38
Tranche 6	13266	3,53	3,46
2 ENFANTS			
Tranche 1	-4210	2,73	2,68
Tranche 2	-6161	2,81	2,75
Tranche 3	-8419	2,90	2,84
Tranche 4	-10677	3,07	3,01
Tranche 5	-13265	3,32	3,25
Tranche 6	13266	3,53	3,46
3 ENFANTS			
Tranche 1	-4210	2,64	2,59
Tranche 2	-6161	2,73	2,68
Tranche 3	-8419	2,81	2,75
Tranche 4	-10677	2,99	2,93
Tranche 5	-13265	3,25	3,19
Tranche 6	13266	3,53	3,46

Adopté par 22 voix contre 4. Les élus d'Opposition souhaitent une augmentation de 1 %, identique à celle des prestations familiales.

2°) Autres Tarifs :

Concessions de Cimetière

	2008	2007
Cinquantenaire	560,00	556,80
Trentenaire	170,00	169,20
Taxe inhumation et exhumation (dont 9,50 € pour l'agent communal)	31,00	30,65
location caveau (/jour)	11,00	11,00
concession d' une case 30 ans	365,00	360,40
concession d'une cavurne 30 ans	500,00	500,00
inscription sur le lutrin du jardin du souvenir	100,00	100,00
ouverture d'une case	36,00	35,70
location d'attente (forfait)	27,50	27,20
par semestre	14,50	14,45
dispersion des cendres	0,00	0,00
creuse d'une tombe ou exhumation	58,00	57,85

Droits de place

emplacement marché pour 10 m ²	1,20	1,15
par m ² supplémentaire	0,20	0,15
empl trimest 10m ²	15,00	14,00
par m ² supplémentaire	2,20	2,15
emplacement marché pour 10 m ² avec courant	2,50	2,20
par m ² supplémentaire avec courant	0,40	0,40
empl trimest 10m ² avec courant	30,00	28,10
par m ² supplémentaire avec courant	4,40	4,30
camion magasin hors marché /j	20,00	16,77
manèges m ² /j jusqu'à 50	0,15	0,10
manèges m ² /j au-delà	0,10	0,05
véhicules forains /j	0,50	0,40
camion unité/j exposé vente	2,30	2,20
automobile unité/j exposé vente	1,50	1,40
motoculteurs,etc unité/j exposé vente	0,50	0,50

Divers

Photocopie mairie	0,20	0,20
Remboursement de frais de capture de tout animal errant, l'heure + frais de vétérinaire + frais de mise en fourrière	77,00	75,00

Location de barrières

pour 72h par barrière	2,00	1,95
par jour supplémentaire	2,00	1,95

Intervention voirie

vente de terre par m ³	5,00	4,75
prix d'une benne, 1 tournée	20,00	19,30
vente pierres de voutré	11,00	10,60
vente de sable	7,50	7,25
débouchage d'égout, l'heure	20,00	19,30
main d'œuvre, l'heure	18,50	17,70

Intervention pour les collectivités publiques

main d'œuvre, l'heure	18,50	17,70
tracto-pelle avec chauffeur, l'heure	45,00	43,70
epareuse avec chauffeur, l'heure	45,00	43,70
camion avec chauffeur, l'heure	30,00	28,10

Le Dindo

Samedi et Dimanche ou jour férié, 2 jours *	326,50	320,00
lundi au vendredi , par jour *	112,00	110,00
1 jour férié *	163,00	160,00
mercredi anniversaire *	52,00	51,00

caution location	520,00	506,50
caution extincteur	160,00	156,10
caution pour ménage (3h)	38,10	37,20
frais de ménage par heure	12,70	12,40
	2008	2007
Ecole de Musique		
salle de répétition	195,00	189,80
Caution	1000,00	1000,00
Centre François Rabelais		
régisseur par heure	16,50	15,80
régie son	45,00	44,15
utilisation régie son et lumière	108,00	105,40
utilisation cuisine vaisselle	108,00	105,40
Caution	1000,00	1000,00
ASSOCIATION CE DE CHANGE		
Banquet	295,00	288,05
Bal	370,00	363,60
Congrès	245,00	240,70
conférence spectacle	195,00	191,45
assemblée générale semaine	0,00	0,00
assemblée générale week end	285,00	281,00
vin d'honneur galette concours spectacle	120,00	116,85
œuvre sociale	0,00	0,00
salle Panurge (salle bleu)	125,00	120,90
PARTICULIERS ENTREPRISES DE CHANGE		
Banquet	345,00	335,45
Bal	430,00	423,35
Congrès	430,00	423,35
conférence spectacle	220,00	219,60
assemblée générale	480,00	478,60
vin d'honneur galette concours spectacle	120,00	116,85
salle Panurge (salle bleu)	125,00	120,90
ASSOCIATION CE HORS COMMUNES		
Banquet	395,00	385,60
Bal	490,00	478,60
Congrès	490,00	478,60
conférence spectacle	395,00	385,60
assemblée générale	490,00	478,60
vin d'honneur galette concours spectacle	195,00	191,50
salle Panurge (salle bleu)	195,00	189,80
PARTICULIERS ENTREPRISES HORS COMMUNES		
Banquet	450,00	440,90
Bal	550,00	537,50
Congrès	490,00	478,60
conférence spectacle	395,00	385,60
assemblée générale	490,00	478,60
vin d'honneur galette concours spectacle	195,00	191,50
salle Panurge (salle bleu)	195,00	189,80

Chaque association changéenne, qui par ses actions en faveurs des jeunes ou qui par son dynamisme participe à la promotion de notre commune, bénéficie une fois par an de l'usage d'une salle communale, adaptée aux besoins et selon les disponibilités des salles, hors assemblées générales. Adopté par 22 voix contre 4.

2°) DÉCISION MODIFICATIVE n°3 - 2007 - BUDGET VILLE

Article	Libellé	Fonctions							TOTAL
		01 Non ventilé	0 Services Généraux	2 Enseignement	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	7 Logement	8 Aménagements et services urbains	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 000							
66	Charges Financières	8 000							8 000
O22	Dépenses Imprévus								0
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									8 000
74122	Dotation de solidarité rurale 2ème fraction	8 000							
74	Dotations et participations	8 000							8 000
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT									8 000
2111	Terrains nus							-60 000	
2115	Terrains bâtis						55 000		
21	Immobilisations Corporelles						55 000	-60 000	-5 000
2313	Construction		-15 000	7 000	47 000	-8 000	10 000		
2318	O701 Voirie logements sociaux							15 000	
23	Immobilisations en cours		-15 000	7 000	47 000	-8 000	10 000	15 000	56 000
27638	Autres établissements publics							-20 000	
27	Autres Immobilisations Financières							-20 000	-20 000
O20	Dépenses imprévues	20 000							20 000
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT									51 000
1323	Départements							33 000	
1325	Groupements de collectivités							10 000	
13	Subventions d'Investissement							43 000	43 000
1641	Emprunts en euros	8 000							
16	Emprunts et dettes	8 000							8 000
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT									51 000

Adopté à l'unanimité.

3°) DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES :

1°) Coopérative Ecole Primaire :

Monsieur le Directeur de l'Ecole primaire sollicite une subvention complémentaire destinée à un nouveau projet pédagogique permettant de préparer un spectacle pour le festival Changé d'Air sur Cuba et pour préparer des chansons pour le carnaval 2008.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur allouer une subvention de 250 €

Adopté à l'unanimité.

2°) Association Moto Assistance Sécurité Changéenne :

Cette association organise le dimanche 28 octobre la première édition d'une épreuve Trail / Raid nature autour du site de la Butte des Rossays. Cette épreuve pédestre regroupera 500 participants environ. Afin d'assurer la logistique de cette épreuve, l'association MASC 72 sollicite une subvention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur allouer une subvention exceptionnelle de 300 € compte tenu qu'elle participe dans cette épreuve à la promotion de la commune de Changé.

Adopté à l'unanimité.

4°) ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L.2121-29 et L.2343-1,

Vu les états produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Receveur Municipal,
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Receveur Municipal et que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

accepte d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

Budget Assainissement Collectif :

Titre 37/1123/05	:	230,01 €+ 12,65 €de TVA
Titre 21/1120/06	:	137,76 €+ 7,58 €de TVA
Titre 42/1145/06	:	214,42 €+ 11,81 €de TVA
Total	:	582,42 €+ 32,04 €de TVA

Adopté à l'unanimité.

5°) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-EST DU PAYS MANCEAU : RAPPORT D'ACTIVITÉ – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEÉ 2006 :

a) Rapport d'activité 2006

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire de chaque commune membre doit en faire communication au Conseil Municipal en séance publique.

Ce rapport s'organise autour de 4 rubriques :

- 2006, une année bouillonnante d'activité :
 - Enfance-Jeunesse, un projet ambitieux suspendu aux décisions de la CAF (transfert de la compétence enfance-jeunesse à la Communauté de Communes),
 - Préservation de l'environnement (recyclage des emballages ménagers, nouveau contrat avec la SOCCOIM, création d'un SPANC, semaine de l'environnement),
 - Communication (plan de communication)
- Les réalisations de l'année :
 - Création du parc d'activité de la Boussardière à Parigné l'Evêque
 - Réalisation de la 1^{ère} tranche de la ZAC de la Chenardière à Changé
 - Développement du parc locatif de logement à Parigné l'Evêque (5 logements) et étude de 5 logements locatifs sur Changé
 - Moderniser le réseau de déchetteries Communautaires (construction d'une déchetterie à Parigné l'Evêque avec plateforme pour les déchets verts, et réception des matériaux des artisans)

- Les finances :
 - Dépenses et recettes repartent à la hausse du fait du transfert de la compétence voirie, le rythme de progression des recettes se révèle plus élevé que celui des dépenses. La C.D.C. dispose d'un endettement très bas et d'une forte capacité à rembourser sa dette.
- Nouvelle mission, nouveau service
 - Suite à l'élargissement de la compétence dans le domaine de la voirie 3 agents municipaux ont intégré la Communauté de Communes et les services techniques de Parigné et de Changé ont été mis à disposition pour l'entretien des voies hors agglomération sur ces deux communes.

b) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Ce rapport présente les indicateurs techniques et financiers

- Indicateurs techniques :
 - 3083,90 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2006 soit 218,45 kg par habitant.
 - 1458,21 tonnes de déchets ont été revalorisées
 - 5545,07 tonnes d'encombrants ont été collectées
- Indicateurs financiers
 - Le total des dépenses collecte et élimination des déchets pour l'année 2006 s'élève à 1 318 810,84 €TTC, soit 94,42 par habitant.
 - Les recettes de revalorisation s'élèvent à 249 037 €, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 757 241 € et le financement par le budget général à 418 354 €
 - L'évolution des tonnages de déchets est de 6,35 % (10 115 tonnes), les dépenses de fonctionnement sont passées de 1 370 408 € à 1 424 605 € du fait de l'augmentation des tonnages.

c) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Le 13 février 2006, le Conseil Communautaire a décidé de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif destiné à exercer la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution, la vérification périodique du bon fonctionnement et les interventions d'urgence et les vidanges dont les propriétaires lui ont confié cette mission. Afin d'étudier la forme de gestion et réaliser la transition, les services de la commune de Changé ont été mis à la disposition de la C.D.C. par convention.

Le rapport d'activité ainsi que les rapports sur les ordures ménagères et l'assainissement non collectif sont à la disposition du public en Mairie.

6°) PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DE TÉLÉPHONE ET D'ÉLECTRICITÉ – ER 003802 - Impasse de la Masière et du 19 au 45 rue Saint Jacques :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse établie par E.D.F. pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé par E.D.F. à 215 000 €H.T.
- Conformément à la décision du Conseil Général du 8 Octobre 2001, le reste à financer par la Commune est de 30 % du coût H.T. à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 Février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulation du réseau téléphonique aérien existant, ; le câblage et la dépose du réseau étant assurés par France Télécom et financés par les Collectivités.

Le coût de cette opération est estimé par France Télécom à 105 000 €H.T.

Conformément à la décision du Conseil Général du 7 Février 2002, le reste à financer pour la Commune est de 70 % du coût H.T. à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil Général sur avis du Comité des Sites, pour une réalisation si possible en Juin 2008,
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude, soit 19 200 € dans le cas où la Commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux,
- accepte de participer à 30 % du coût H.T. des travaux pour l'électricité et à 70 % du coût H.T. des travaux pour le réseau téléphonique tels qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- autorise à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de T.V.A.

Adopté à l'unanimité.

7°) ZAC DE LA CHENARDIÈRE – ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Le Conseil Communautaire a décidé en mai 2007 de lancer les études et d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de la seconde tranche de la ZAC de la Chenardière.

La Communauté de Communes propose d'acquérir un terrain appartenant à la commune de Changé sur la base de 3,30 €/m² soit pour 12 445 m² une somme de 41 068,50 € arrondie à 41 070 €

Cette proposition étant conforme à l'estimation des Domaines, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cette parcelle à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de céder à la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau une parcelle cadastrée section AW 15 d'une superficie de 12 445 m² au prix de 41 070 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant.
- Désigne Maître ARMANGER, notaire à Yvré l'Evêque, pour établir l'acte de vente aux frais de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

8°) UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLÈGE – TARIFS 2007 – 2008

Sur proposition du Conseil Général de la Sarthe, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs horaires d'occupation des installations sportives pour l'année scolaire 2007-2008, comme suit :

- Gymnase

- Tarif de base : 7,77 € de l'heure
- Supplément de chauffage : 2,16 € de l'heure

- **Petite salle spécialisée :** 4,70 € de l'heure
- **Installations extérieures
ou de plein Air, terrain stabilisé :** 4,42 € de l'heure

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Collège Jacques Peletier et le Département.

Adopté à l'unanimité.

9°) INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

En application de l'Arrêté Ministériel du 16 décembre 1983 fixant les modalités d'application du versement de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal au titre de l'aide qu'il apporte dans les domaines budgétaires, comptables et financiers, et compte tenu que Monsieur MENARD Jean-Marcel a remplacé Monsieur LEBATARD au 1^{er} janvier 2007, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à Monsieur MENARD une indemnité de conseil sur la base des taux maxima prévus à compter du 1^{er} janvier 2007.

Adopté à l'unanimité.

10°) MODIFICATION DU P.L.U. – RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES :

Par lettre en date du 7 septembre 2007, Monsieur le Greffier en chef du Tribunal Administratif de Nantes a notifié à la commune de Changé la requête présente par Maître CANDON, avocat de Monsieur CAZEAU. Cette requête vise à annuler la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2007 approuvant la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Changé, en tant qu'elle a refusé de faire droit aux demande de Monsieur CAZEAU formulée dans le cadre de l'enquête publique préalable, tendant à l'abrogation de l'article 4 du règlement des zones N relatif aux branchements électriques ainsi qu'à l'abrogation de l'interdiction de stationnement des caravanes dans l'ensemble des zones du P.L.U.

Par délibération en date du 4 mai 2001, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Conseil Municipal avait consenti une délégation à Monsieur le Maire pour intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans des actions intentées contre elle. Les cas n'avaient pas été définis par le Conseil Municipal et il convient de la faire.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'ester en justice dans cette affaire sachant que la S.M.A.C.L., assureur de la mairie de Changé, a désigné le cabinet CORNET – VINCENT – SEGUREL 28 boulevard de Launay à Nantes pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans la requête n° 0704821-1
- Désigne le Cabinet CORNET – VINCENT – SEGUREL, avocats choisis par la S.M.A.C.L. pour défendre les intérêts de la commune de Changé.

Adopté à l'unanimité.

11°) MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION : CONVENTION DE COLLABORATION :

La vocation de la Maison de l'Emploi est d'assurer auprès du terrain une meilleure coopération entre les collectivités locales, ANPE, UNEDIC autour d'un projet de territoire construit à partir d'un diagnostic, d'un plan d'action et d'une programmation.

La Maison de l'Emploi Le Mans Métropole – Pays du Mans agit dans trois directions, le diagnostic territorial, l'accès et le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés, le développement de l'emploi et la création d'entreprise.

La Maison de l'Emploi propose à la ville de Changé un travail sur trois axes :

- L'observation du territoire
- Le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires (permanences, rencontres employeurs et demandeurs, etc, ...)
- Aide à la création et reprise d'activité.

La Maison de l'Emploi fournit le matériel informatique, de bureau et assure une permanence, la Ville de Changé met à la disposition un local (accès Internet, téléphone) accueil des permanenciers, consommables, etc, ...

La convention est consentie et acceptée pour un an et renouvelée par tacite reconduction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la dite convention considérant que le relais Maison de l'Emploi et de la Formation constitue un complément à l'activité de l'Espace Emploi.

Adopté à l'unanimité.

12°) RÉGIE DE TRANSPORTS : MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONSTITUTIF ET CRÉATION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Le règlement constitutif de la Régie de Transports date d'octobre 1985 et il convient de le réactualiser notamment de bien définir les différentes catégories de personnes transportées. La commission Transports s'est réunie le 30 août 2007 en ce sens.

Par ailleurs il n'existe pas de règlement intérieur des transports scolaires et il est nécessaire d'en créer un. Ce règlement pris par arrêté du Maire doit définir dans l'intérêt des usagers les règles de sécurité et de convivialité. Il sera communiqué aux parents qui en accuseront réception.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement constitutif de la Régie de Transports tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

13°) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA SAS LUISSIER BORDEAU CHESNEL :

Par arrêté n° 07-4597 du 6 septembre 2007, Le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant la SAS LUISSIER BORDEAU CHESNEL en vue d'obtenir l'autorisation au titre des installations classées pour la mise en à jour de l'étude préalable à l'épandage des boues se situant rue Léopold Gouloumès sur le territoire de la commune de CHAMPAGNÉ. L'enquête se déroule du 8 octobre au 9 novembre 2007.

Le Conseil Municipal de Changé doit formuler un avis sur la demande d'autorisation.

Considérant que le territoire d'épandage des boues ne concerne pas la commune de Changé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

14°) CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI : EMPLOI ÉDUCATEUR SPORTIF :

La Commune de Changé dans le cadre de son aide aux activités des jeunes souhaite recruter un éducateur sportif pouvant apporter ses connaissances tant aux clubs sportifs de la commune qu'aux activités diverses liées à la pratique sportive à l'intérieur de la commune et également aux activités périscolaires.

L'Éducateur recruté dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi serait rémunéré sur la base du SMIC. Le salaire est pris en charge à 62 % par l'Etat et 38 % par la commune et est exonéré de charges patronales, soit pour la commune un coût mensuel de 428 €. Ce contrat à durée déterminée peut être conclu pour une période minimale de 6 mois et maximale de 24 mois.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat de travail à durée déterminée de 24 mois ainsi que la convention d'accompagnement à l'emploi.

Adopté à l'unanimité.

15°) CONVENTION DE VEILLE COMMUNALE DU MARCHÉ FONCIER RURAL ET AGRICOLE AVEC LA SAFER

L'actuelle convention d'information du marché foncier avec la SAFER devient caduque suite à la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 et la circulaire de février 2007.

Afin de continuer sa prestation la SAFER propose une nouvelle convention de veille foncière moyennant une rémunération variant selon le nombre d'informations de vente reçu dans l'année (250 €H.T. entre 11 et 20 par exemple).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la dite convention afin d'obtenir les informations de vente en temps réel et non pas tous les 3 mois.

Adopté à l'unanimité.

16°) REMPLACEMENT DE MONSIEUR LIDOVE – CRÉATION D'UN POSTE DE CONTRÔLEUR DE TRAVAUX

Monsieur Christian LIDOVE, Attaché de Cabinet du Maire, part à la retraite le 29 février 2008.

Monsieur le Maire propose que Monsieur LARIDANT Laurent, Contrôleur Principal de travaux le remplace, comme cela avait été prévu lors de son embauche.

Compte tenu de la charge de travail des services techniques, Monsieur le Maire propose de créer un poste de contrôleur de travaux afin de pourvoir au poste occupé actuellement par Monsieur LARIDANT.

Monsieur LARIDANT aura en charge tous les projets nouveaux en voirie, assainissement, espaces verts et bâtiments. L'agent à recruter aura pour mission de seconder Monsieur LARIDANT notamment la surveillance des travaux confiés aux employés communaux et aux entreprises. Il aura également la fonction d'encadrer et de coordonner les tâches des services techniques voirie, assainissement et espaces verts du centre technique municipal et de veiller aux obligations réglementaires en matière de sécurité.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Décide de créer à compter du 1^{er} mars 2008 un poste de contrôleur de travaux,

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement,

Inscrira au Budget Primitif 2008 les crédits nécessaires à ce recrutement.

Adopté par 19 voix et 7 abstentions. (un conseiller n'a pas pris part au vote) .

17°) AFFAIRES DIVERSES

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Monsieur le Maire :

Vu l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal en date du 4 Mai 2001 et du 17 Septembre 2004,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

a) **Droit de préemption urbain**

La Commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

1) Terrains bâtis

14, Rue des Primevères	AC n° 230	370 m ²
47 b, Route de la Californie	BD n° 185	3 000 m ²
72, Route de la Cointise	AS n° 396 : 1 719 m ² ; AS n° 397 : 22 m ²	

2) Terrains non bâtis

La Blanchardière	BE n° 140 : 3 000 m ² ; BE n° 141 : 803 m ²
La Blanchardière	BE n° 139 : 3 000 m ² ; BE n° 141 : 803 m ²
La Blanchardière	BE n° 142 : 3 500 m ² ; BE n° 144 : 3 502 m ² ; BE 146 : 3 649 m ²
La Blanchardière	BE n° 143 : 3 516 m ² ; BE n° 145 : 4 078 m ²
ZAC de la Chenardière	AW n° 93 : 32 657 m ²
26, Rue de Charlemagne	AT n° 388 : 973 m ²
11, Impasse de Bellevue	BD n° 343 : 33 m ²
13, Impasse de Bellevue	BD n° 345 : 88 m ²

b) **Marchés publics : procédure adaptée**

Acquisition de logiciels informatiques de gestion administrative et prestations de services (assistance, maintenance, suivi et développement) Société SEGILOG – La Ferté Bernard : 18 360 €H.T. pour l'acquisition du droit d'utilisation et 2 040 €H.T. pour la maintenance et formation, tarifs pour 3 ans

c) **Décisions**

- Décision n° 59 : création d'une régie d'avance de 500 € pour le paiement des menues dépenses en fonctionnement.

d) **Don de M. AGLAOR, Policier Municipal**

En 2006, Monsieur AGLAOR, Brigadier-Chef de Police Municipale a reçu des menaces de mort. L'auteur a été condamné par le Tribunal à 200 € d'amende. Monsieur AGLAOR ne souhaite pas garder cet argent pour lui-même, a fait don des 200 € à l'Ecole Primaire, afin d'aider les familles qui auraient des difficultés à envoyer leurs enfants en classe de mer. Applaudissements de l'ensemble du Conseil Municipal.

18°) QUESTIONS DE L'OPPOSITION

Les Elus de la Liste d'Opposition ont posé les questions suivantes :

1°) **Ecole Primaire de l'Epau**

« Dans le cadre et pendant les travaux d'extension et de rénovation de l'Ecole Primaire de l'Epau, le préau sera-t-il fermé ? »

« Où est-il prévu d'abriter les enfants et le personnel de surveillance en cas d'intempéries, en particulier le midi pendant les horaires de repas (turn-over des classes pour déjeuner) ? »

Réponse :

L'achat d'un barnum de 150 m² est envisagé. Celui-ci pourra servir ultérieurement à des manifestations. Si l'achat s'avère trop onéreux, une location de 5 mois est envisagée.

2°) Garderies péri-scolaires

« Une demande forte des parents d'élèves de la Primaire pour allonger les plages horaires des garderies péri-scolaires. Quel est l'avis du responsable de la Municipalité ? »

Réponse :

L'Adjointe aux Affaires Scolaires a demandé au secrétariat les statistiques de fréquentation des garderies par tranche horaire du matin et du soir. L'étude est en cours.

3°) Lotissement Boyère

« Dans le futur lotissement à Boyère, les entreprises font encore du feu sur les chantiers pour brûler les déchets ! Pas terrible pour l'environnement ! »

Réponse :

De tout temps, sur les chantiers les entreprises ont pris l'habitude de brûler leurs déchets. Ceci doit être fait avec parcimonie.

4°) Entrée du Rabelais

« Pourquoi avoir supprimé la pelouse sous l'arbre à l'entrée du Rabelais et l'avoir remplacée par du bitume ? »

Réponse :

La pelouse était très dégradée et ne résistait pas au passage des utilisateurs du Rabelais. Les deux-roues ne pouvaient pas y stationner lorsqu'il pleuvait car le terrain n'était pas stable. La décision a donc été prise de la remplacer par du bitume.

5°) Bassin de rétention

« Qui assure l'entretien du bassin de rétention de la zone de la Chenardière ? »

Réponse :

La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau.

6°) Déchetteries communautaires

« Peut-on disposer en Mairie du badge pour l'accès aux déchetteries communautaires ? »

Réponse :

Les badges d'accès peuvent être retirés à la Communauté de Communes ou à la Déchetterie.

19°) DIVERS

La collecte de la Banque Alimentaire aura lieu les 16 et 17 Novembre 2007. Les produits de la collecte restent sur Changé et les produits collectés seront redistribués aux Changéens. Les bonnes volontés pour assurer cette collecte peuvent s'inscrire en Mairie auprès de Madame TERNANT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

SOMMAIRE :

1°) TARIFS COMMUNAUX 2008 – VILLE

1) Restaurant scolaire

2) Autres tarifs

2°) DÉCISION MODIFICATIVE n° 3 – 2007 – BUDGET VILLE

3°) DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES

4°) ADMISSION EN NON-VALEUR

5°) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-EST DU PAYS MANCEAU : RAPPORT D'ACTIVITÉ – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNÉ 2006

6°) PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DE TÉLÉPHONE ET D'ÉLECTRICITÉ ER 003802 – Impasse de la Masnière et du 19 au 45, Rue Saint-Jacques

7°) Z.A.C. DE LA CHENARDIÈRE – ACQUISITION D’UN TERRAIN COMMUNAL PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

8°) UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLÈGE – TARIFS 2007 – 2008

9°) INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

10°) MODIFICATION DU P.L.U. – RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

11°) MAISON DE L’EMPLOI ET DE LA FORMATION : CONVENTION DE COLLABORATION

12°) RÉGIE DE TRANSPORTS : MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONSTITUTIF ET CRÉATION D’UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

13°) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT : ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA SAS LUISSIER BORDEAU CHESNEL

14°) CONTRAT D’ACCOMPAGNEMENT DANS L’EMPLOI : EMPLOI ÉDUCATEUR SPORTIF

15°) CONVENTION DE VEILLE COMMUNALE DU MARCHÉ FONCIER RURAL ET AGRICOLE AVEC LA SAFER

16°) REMPLACEMENT DE MONSIEUR LIDOVE – CRÉATION D’UN POSTE DE CONTRÔLEUR DE TRAVAUX

17°) AFFAIRES DIVERSES

a) Droit de préemption urbain

b) Marchés publics : procédure adaptée

c) Décisions

d) Don de M. AGLAOR, Policier Municipal

18°) QUESTIONS DIVERSES

1) Ecole Primaire de l’Epa

2) Garderies Péri-scolaires

3) Lotissement Boyère

4) Entrée du Rabelais

5) Bassin de rétention

6) Déchetteries communautaires

19°) DIVERS

Ont signé les membres présents et représentés :

Mmes et MM. :

DESBORDES

VIALLEFONT

BLOTTIÈRE

BIGOT

FROGER

BOUGARD

FOUCAULT

BUTET

GASNIER

CHANROUX

LAUNAY

GUIVARCH

LANGOULANT

MESNEL

BEDOUET

RENAUT

DAVID

TRAHARD

DORLÉANS

BARBARAY

LEVEAU

LONGEAU

METTAY

MAUBERT

ROUMENS

BESSIÈRE

TRAVERS